



ARRETE n° 2026-085

**ARRETE COMMISSIONNEMENT URBANISME
D'UN AGENT DE POLICE MUNICIPALE**

**Monsieur LENA Laurent
Brigadier-chef principal**

Le Maire de la Ville de Clohars-Carnoët,
Vu LA LOI 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.
Vu la loi n°2000-1208 du 13/12/2000
Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire
Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L111-1 à L111-3, L160-1 à L160-4, L480-1, R160-1 à R160-3 et R443-15
Vu la prestation de serment auprès de tribunal d'Instance de Quimperlé en date du 12 février 2002 habilitant monsieur LENA Laurent en matière d'infraction à l'urbanisme
Vu le Plan local d'Urbanisme de la commune de Clohars-Carnoët en date du 19 décembre 2013
Considérant la nécessité pour la commune d'assurer la protection du cadre de vie en raison notamment de l'augmentation des infractions en matière d'urbanisme,
Considérant que certains secteurs de la commune de Clohars-Carnoët sont classés en site patrimoniale remarquable,
Considérant qu'il va de l'intérêt de la commune dans la lutte contre les atteintes aux règles énoncées.
Considérant qu'il convient de gérer aux mieux le patrimoine foncier communal et son environnement,

ARRETE :

Article 1 : Monsieur LENA Laurent, policier municipal, est commissionné pour rechercher et constater par procès-verbal, les infractions prévues par les articles L.480-1 et suivants, ainsi que les dispositions des titres i à IV du code de l'Urbanisme.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux textes en vigueur et l'ampliation sera adressée à :
Monsieur le préfet du Finistère à Quimper
Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de MOELAN-SUR-MER.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Ampliation de cet arrêté sera transmise à : Mairie de Clohars-Carnoët - Monsieur le Préfet du Finistère - Gendarmerie de MOELAN SUR MER - Police Municipale - Adjoint à la sécurité - Adjoint à l'Urbanisme.

Notifié le 18/11/2026
Signature de l'agent



Fait à Clohars-Carnoët,
Le 13 mai 2026,
Le Maire,
Michaël THOMAS